

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis tenu à 15 h 00, le 5 février 2019 à la MRC de La Matapédia, située au 420, Route 132 Ouest, Amqui sous la présidence de M. Georges Guénard.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **Sont présents**

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Jean-Marc Dumont	Maire de Saint-Damase	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amour	Maire de Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis

### **Sont aussi présents**

M. Mario Lavoie	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie

### **Est absent**

M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
---------------------	----------------------	-----------------

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **Résolution 2019-01**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de déclarer l'assemblée ouverte.

M. Georges Guénard souhaite la bienvenue à tous.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2019-02**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2018
  4. Comptes à payer
  5. Remplacement de la toile du dôme
  6. Réponse de la Ville de Matane
  7. État de la pelle mécanique
  8. Étude pour analyser la mise en place d'un LET et plateforme de compostage à deux MRC
  9. Adoption du projet de règlement sur le traitement des élus
  10. Traitement des résidus organiques agricoles / marins par mouches soldats
- Divers
- a) Demande à la SEMER et LET
11. Levée de l'assemblée

### **3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2018**

#### **Résolution 2019-03**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 septembre 2018 tel que présenté.

### **4. Comptes à payer**

#### **Résolution 2019-04**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer suivants : chèques 1122 à 1159 inclusivement pour un montant de 570 497.93 \$, les paiements électroniques numéros 596 à 614 ainsi que les salaires pour un montant de 277 560.48 \$, pour un total de 848 058.41 \$.

### **5. Remplacement de la toile du dôme**

#### **Résolution 2019-05**

**CONSIDÉRANT** le bris majeur de la toile sur le dôme et donc l'obligation de la remplacer;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait auprès des firmes Les Toiles du Bas-St-Laurent et Les industries Harnois Inc;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission conforme à l'appel d'offres a été reçue.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme Les industries Harnois, selon leur proposition # 386026, pour le remplacement de la toile du dôme, au coût de 28 955.42 \$. Le montant sera déboursé à même le surplus accumulé.

**6. Réponse de la Ville de Matane**

**Résolution 2019-06**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat que la Régie a adressée à la Ville de Matane le 28 novembre 2018 pour une gestion régionale concernant la mise en place d'une plateforme de compostage conjointe pour le traitement des matières putrescibles et l'enfouissement au LET de Matane des déchets provenant du territoire de la Régie des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire gérer le traitement des déchets ultimes ainsi que les matières organiques au même endroit et le plus près possible;

**CONSIDÉRANT** la réponse positive de la Ville de Matane concernant un partenariat pour la plateforme de compostage, mais leur refus concernant l'enfouissement des déchets dans leur LET.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Pierre D'Amour et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Régie adresse une réponse à la Ville de Matane leur signifiant que la Régie était intéressée par un partenariat incluant une étude d'analyse pour tous les services;

**QUE** la Régie mentionne à la Ville de Matane qu'elle se tournera donc vers d'autres alternatives pour la gestion de l'ensemble de ses matières résiduelles.

**7. État de la pelle mécanique**

M. Vincent Dufour informe les membres du comité de l'état d'usure de la pelle mécanique. La recommandation serait de trouver une pelle mécanique usagée, avec un maximum de 2000 heures. La discussion à ce sujet sera reprise à la rencontre du 7 mai prochain. Il est aussi convenu de préparer un document pour aller en appel d'offres afin d'être en mesure de prendre une décision à la prochaine rencontre.

**8. Étude pour analyser la mise en place d'un LET et plateforme de compostage à deux MRC**

**Résolution 2019-07**

**CONSIDÉRANT** le refus de la Ville de Matane pour un partenariat concernant la mise en place d'une plateforme de compostage conjointe pour le traitement des matières putrescibles et l'enfouissement au LET de Matane des déchets provenant du territoire de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** des alternatives locales doivent être considérées;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de Solinov pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'un lieu d'enfouissement avec plateforme de compostage.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à la firme Solinov selon leur offre de service du 4 février dernier pour un montant de 21 930.00 \$.

**9. Adoption du projet de règlement sur le traitement des élus**

**Résolution 2019-08**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'administration du 31 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais imposés par la *Loi* sont écoulés.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement RÉG05-2019 sur la rémunération et sur le remboursement des frais des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

## **10. Traitement des résidus organiques agricoles / marins par mouches soldats**

M. Pierre D'Amour informe le comité du fait que la Ville D'Amqui a accordé un mandat à la firme Le Bric pour la réalisation d'un projet pilote, en laboratoire, du traitement des résidus organiques agricoles et marins par des mouches soldats. Il y aura d'ailleurs une présentation à ce sujet le 5 mars prochain à Amqui.

### **DIVERS**

#### **a) Demandes à la Ville de Rivière-du-Loup et au SEMER**

##### **Résolution 2019-09**

**CONSIDÉRANT** le refus de la Ville de Matane pour un partenariat concernant la mise en place d'une plateforme de compostage conjointe pour le traitement des matières putrescibles et l'enfouissement au LET de Matane des déchets provenant du territoire de la Régie.

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adresser une demande à la Ville de Rivière-du-Loup concernant leur LET ainsi qu'à la SEMER pour valider leur intérêt à poursuivre le partenariat avec la Régie l'an prochain et établir les conditions de renouvellement de l'entente.

## **11. Levée de l'assemblée**

##### **Résolution 2019-10**

Il est proposé par M. Georges Deschênes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16 h 35.

---

Georges Guénard  
Président

---

Marcel Moreau  
Secrétaire-trésorier